



SECTEURS

États souverains

DOMAINES

Amérique Latine

Commerce international et
droits de l'homme

Contentieux et arbitrage
internationaux

Cour internationale de Justice

Arbitrage entre investisseurs
et États

Contentieux

Différends concernant les
frontières maritimes et

terrestres

Droit international public

Afrique

Commerce international et
droits de l'homme

ÉTUDES

Université de Genève, Faculté
de droit, Certificat en droit
international des eaux et en
droit des aquifères
transfrontaliers, 2016

Faculté de droit de Harvard,
Doctorat en droit, 2012,
mention bien

Université Brown, Diplôme
d'études de développement
(distinctions du département),
2007, mention très bien

LANGUES

Espagnol

Portugais

Nicholas Renzler

Collaborateur

New York

TÉLÉPHONE : +1 212.812.0423

FAX: +1 646.927.5599

E-MAIL : nrenzler@foleyhoag.com

M^e Nicholas Renzler est un collaborateur principal du département d'arbitrage et de contentieux internationaux du cabinet.

Il est spécialisé dans les litiges inter-États et entre États et investisseurs. Il représente également les souverains étrangers devant les tribunaux américains (avec une spécialisation dans l'immunité des pays souverains étrangers et l'exécution des décisions arbitrales et des jugements étrangers). Il conseille également des États sur des questions de droit international et de relations étrangères et des clients du secteur privé sur des questions de droits de l'homme et d'État de droit.

Il a représenté des États souverains et des entités étatiques devant les principaux organes mondiaux de résolution des différends, notamment la Cour internationale de justice (CIJ), la Cour permanente d'arbitrage (CPA) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI). En particulier, un grand nombre des dossiers dont il s'est occupé en tant qu'avocat concerne d'importantes questions environnementales et de politique publique, notamment les Philippines contre la Chine, l'Équateur contre la Colombie, Chevron contre l'Équateur et Philip Morris contre l'Uruguay. Me Renzler s'est également spécialisé dans les affaires de délimitation des limites maritimes et du droit de la mer ; il a notamment représenté avec succès les Philippines dans un arbitrage historique concernant les droits maritimes dans la Mer de Chine du sud et le Ghana et la Somalie dans des différends relatifs à la délimitation de frontières maritimes. Outre ces clients, il a représenté l'Albanie, le Bangladesh, le Nicaragua et le Qatar dans des procédures internationales de résolution de différends internationaux.

Me Renzler représente aussi fréquemment des États souverains devant les tribunaux américains. Il est actuellement l'avocat de l'Espagne dans trois actions visant à faire exécuter des sentences arbitrales aux États-Unis et a récemment représenté avec succès la Tanzanie dans une action visant à exécuter un jugement étranger aux États-Unis. Me Renzler a aidé un groupe divers de clients à faire valoir leur immunité souveraine devant les tribunaux des États-Unis, notamment l'Angola, le Brésil, le Chili, l'Équateur, la France, le Ghana, le Nicaragua, le Pérou, la Pologne, la Sierra Leone, l'Espagne, la Tanzanie et le Venezuela.

Il a obtenu son diplôme avec mention de la Faculté de droit de Harvard en 2012. Il travaille régulièrement avec des clients en espagnol et en portugais, outre l'anglais, sa langue maternelle. Il a enseigné le droit de l'investissement international à la Faculté de droit de l'Université de Northeastern en 2018 et, avant de rejoindre Foley Hoag, a exercé au sein du Bureau du conseiller juridique du département d'État des États-Unis.

BARREAU

- New York
- District de Columbia
- Tribunal de district des États-Unis pour le District Sud de New York
- Tribunal de district des États-Unis pour le District de Columbia
- Cour d'appel des États-Unis pour le Circuit du District de Columbia

- Cour d'appel des États-Unis pour le deuxième circuit
- Cour d'appel des États-Unis pour le onzième circuit
- Cour suprême des États-Unis

EXPÉRIENCE

Contentieux devant la Cour internationale de Justice

- *Gabon/Guinée équatoriale* (affaire concernant la délimitation de frontières terrestres et maritimes et la souveraineté sur les îles). Représentation de la Guinée équatoriale dans un différend avec le Gabon concernant les frontières terrestres et maritimes et la souveraineté des îles.
- *Somalie c. Kenya* (affaire relative à la délimitation des frontières maritimes dans l'océan Indien). Représentation de la Somalie dans le cadre d'un différend avec le Kenya concernant la frontière maritime entre les Parties.
- *Qatar c. Émirats arabes unis* (affaire relative à l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale). Représentation de l'État du Qatar dans le cadre d'une procédure engagée au titre de violations de la CIEDR par les EAU.
- *Costa Rica c. Nicaragua* (affaire relative à la délimitation des frontières maritimes dans la mer des Caraïbes et dans l'océan Pacifique). Représentation du Nicaragua dans le cadre d'un différend avec le Costa Rica concernant les frontières maritimes entre les Parties.
- *Équateur c. Colombie* (affaire relative aux pulvérisations aériennes d'herbicides). Représentation de l'Équateur dans le cadre d'un différend concernant les pulvérisations aériennes par la Colombie d'herbicides toxiques à proximité immédiate de la frontière équatorienne, menaçant sérieusement la santé humaine, le bétail, les cultures et l'environnement en Équateur.
- *Costa Rica c. Nicaragua* (affaire concernant les droits de navigation et droits connexes). Représentation du Nicaragua dans le cadre d'un différend concernant la souveraineté sur le fleuve San Juan, qui constitue la frontière entre les deux États, le droit de réglementer la navigation sur le fleuve et la légalité des réglementations du Nicaragua.

Arbitrage et contentieux entre États souverains

- *Philippines c. Chine*. Représentation des Philippines dans le cadre d'un arbitrage ad hoc mené en vertu de l'Annexe VII à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer concernant la compétence maritime et les violations de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer en mer de Chine méridionale. Le Tribunal a rejeté la revendication, par la Chine, de « droits historiques » dans les zones maritimes faisant partie de la « ligne en neuf traits » puisqu'elle n'était pas conforme à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, et a conclu que la Chine avait violé les droits souverains conférés aux Philippines en vertu de la Convention.
- *Ghana c. Côte d'Ivoire*. Représentation du Ghana dans le cadre d'un différend engagé devant une Chambre spéciale du Tribunal international du droit de la mer concernant la frontière maritime entre les Parties.

Arbitrage entre investisseurs et États

- *Chevron Corp. & Texaco Petroleum Corp. c. République d'Équateur.* Représentation de l'Équateur dans le cadre d'un arbitrage mené en vertu du Règlement de la CNUDCI concernant un jugement de 9,5 milliards \$ rendu par un tribunal équatorien à l'encontre de Chevron au titre de la pollution et de préjudices pour la santé humaine en Amazonie équatorienne.
- *Philip Morris Brands Sàrl et autres demandeurs c. République orientale de l'Uruguay.* Représentation de l'Uruguay dans le cadre d'un différend mené en vertu du TBI conclu entre la Suisse et l'Uruguay concernant la réglementation de l'Uruguay relative à l'emballage des cigarettes et ses avertissements en matière de santé. Le Tribunal a rejeté à l'unanimité la contestation, par les Demandeurs, des mesures progressives de contrôle du tabac prises par l'Uruguay afin de réduire la consommation de cigarettes et leurs effets dévastateurs sur la santé humaine. Il a également rejeté les allégations de déni de justice soumises par les Demandeurs.
- *Niko Resources (Bangladesh) Ltd. c. Bangladesh Petroleum Exploration & Production Co. Ltd et autres défendeurs.* Représentation de la société pétrolière et gazière publique bangladaise et d'une filiale de celle-ci dans le cadre d'un différend contractuel concernant l'éruption d'un puits de gaz naturel.
- *Hydro S.r.l., et al. c. République d'Albanie.* Représentation de l'Albanie dans une demande d'annulation auprès du CIRDI.

Conseil international

- A conseillé un pays du Pacifique Sud sur l'application de certaines obligations en vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.
- A conseillé un pays européen sur les questions de délimitation des frontières maritimes.
- A conseillé deux États d'Amérique latine sur les questions d'extradition liées à la corruption dans le secteur public.

Représentation d'États souverains devant des tribunaux américains

- Représentation du Royaume d'Espagne afin de contester les demandes de confirmation, de reconnaissance et d'exécution de sentences arbitrales rendues devant des tribunaux américains.
- *Africa Growth Corporation c. République d'Angola.* Représentation de l'Angola dans le cadre de trois procès résultant de l'expropriation présumée d'un complexe d'appartements à Luanda. L'une des actions en justice a été rejetée pour manque de juridiction.
- *Aldini AG c. République de France, et al.* Représentation de la République Française dans un procès dans le District du nord de la Californie concernant une vente d'actifs d'une société française avant sa faillite.
- *Solo Investment LLC c. République polonaise.* Représentation de la République polonaise dans un procès dans le District Nord de l'Illinois concernant une expropriation présumée.
- *Valambhia c. République-Unie de Tanzanie.* Représentation de la Tanzanie dans le cadre d'une action en justice intentée dans le District de Columbia, demandant la reconnaissance d'une décision rendue en Tanzanie, notamment

en s'opposant avec succès à une pétition pour une ordonnance de certiorari à la Cour suprême..

- *Fontaine c. Mission permanente du Chili auprès des Nations Unies.* Représentation de la Mission permanente du Chili auprès des Nations Unies dans un conflit lié au travail.
- *Bardales c. Consulat du Pérou à New York.* Représentation du Consulat du Pérou et de l'ancien Consul général dans le cadre d'un différend lié à l'emploi.
- *Secursoft Technologies LLC c. Ambassade du Ghana.* Représentation de l'Ambassade du Ghana aux États-Unis dans le cadre d'un différend contractuel engagé devant un tribunal américain.
- *Arch Trading Corp. c. République d'Équateur.* Représentation de l'Équateur en parvenant à faire valoir le moyen de défense de l'immunité souveraine devant un tribunal américain.
- *Sequeira c. Nicaragua.* Représentation du Nicaragua et de hauts fonctionnaires étrangers devant deux tribunaux américains.
- *Skanga Energy & Marine Ltd c. Petróleos de Venezuela SA.* Représentation d'une société pétrolière publique pour faire valoir le moyen de défense de l'immunité souveraine devant un tribunal américain.

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES/CIVIQUES

Distinctions

- Membre international de Cravath, Faculté de droit de Harvard
- Membre international de la fonction publique de Chayes, Faculté de droit de Harvard
- Associé à l'Institut Watson pour les études internationales, Université Brown

PARCOURS PROFESSIONNEL

- Conférencier en droit, Faculté de droit de l'Université du Nord-Est (automne 2018)
- Stagiaire juridique, Bureau du Conseiller juridique, ministère des Affaires étrangères des États-Unis (été 2011)

PUBLICATIONS

- « Maritime Boundary Report n° 4-18 (Add. 1) : Ghana-Côte d'Ivoire », INTERNATIONAL MARITIME BOUNDARIES (co-auteur avec C. Brillembourg) (automne 2018)
- « Developments in International Law Herald Enhanced CSR Obligations for Investors », Corporate Social Responsibility and the Law Blog (2018)
- « International Courts », INTERNATIONAL LEGAL DEVELOPMENTS YEAR IN REVIEW: 2016 (publié en 2017)
- « Alumni Perspective: Tobacco Control is a Global Human Rights Imperative » HumanRights@Harvard Law blog (avril 2016)
- Brazil's Belo Monte Move: Will National Development Banks Start Taking Human Rights and Environmental Concerns More Seriously? (décembre 2012)

- Social Risk Assessment: China Raises Its Game (novembre 2010)